

Les conséquences en cascade de la réforme

Bruno Palier

▶ **To cite this version:**

Bruno Palier. Les conséquences en cascade de la réforme. Protection sociale Informations, 2020, 1202, pp.1. hal-02611120

HAL Id: hal-02611120
https://sciencespo.hal.science/hal-02611120

Submitted on 18 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Protection sociale Informations

LIAISONS SOCIALES PRESSE

L'HEBDO DE LA PRÉVOYANCE, DE LA SANTÉ ET DE LA RETRAITE

RETRAITE

ASV : la réforme pourrait coûter cher à l'assurance maladie p. 2

Retraite des femmes : les souhaits du Lab de l'égalité p. 2

AUTONOMIE

Handicap : le CNCPH fait peau neuve p. 3

Quelle corrélation entre aides formelle et informelle ? p. 3

FAMILLE

FJT : le soutien de la branche famille amené à évoluer p. 4

COMPLÉMENTAIRES

Malakoff Humanis met le cap sur les services p. 5

SANTÉ

Numérique : bientôt une cerfication pour les hôpitaux p. 6

SANTÉ

Transport sanitaire d'urgence : la réforme s'éternise p. 7

Soins non programmés : un enjeu pour les CPTS p. 8

INDISCRÉTIONS

La négo santé au travail pourrait reprendre le 4 février p. 8

En 2019, Préfon a renoué avec une collecte positive p. 8

L'INTERVIEW

Bruno Palier

Directeur de recherche au Centre d'études européennes et de politique comparée

Cette réforme des retraites ne vise pas tant à créer un système universel – tout le monde est déjà couvert par un régime obligatoire depuis 1971 – qu'à en unifier les règles, comme si se mettait enfin en place un seul régime général de la Sécurité sociale. Si elle s'inscrit dans la continuité des harmonisations précédentes, elle recouvre, en revanche, plusieurs ruptures.

Lesquelles ?

En basculant dans un régime intégralement en points, le système passe de prestations définies à cotisations définies. Conséquence, le risque de déséquilibre sera porté par l'assuré et non plus par le financeur du système. Est-ce juste ? Lier le sort des retraités à celui de la société peut se comprendre. Sauf si des modifications brutales bouleversent au dernier moment les anticipations des personnes. D'où l'importance du lissage des transitions. Les mécanismes de solidarité ne sont pas très explicites en termes de redistribution mais aussi de garantie de financement par l'État. La gouvernance mériterait aussi d'être clarifiée. Enfin, on mesure mal les conséquences de l'exclusion des plus riches du futur système. Or, les renvoyer à la capitalisation risque d'alimenter un séparatisme de leur part de nature à fragiliser *in fine* le financement du système.

RETRAITE

Les conséquences en cascade de la réforme

Le Conseil des ministres a examiné, le 24 janvier, les projets de loi organique et ordinaire portant réforme des retraites.

Sous couvert d'unifier les règles, *« la réforme signe l'étatisation du système de retraite et la disparition de la branche vieillesse de la Sécurité sociale de 1945 »*, dénoncent ses opposants. Pour le régime général, qui vient à peine de digérer le Régime social des indépendants *(PSI n° 1197)*, elle présente en effet un air de déjà-vu : élaboration en 2021 d'un schéma de transformation, création d'un réseau d'établissements publics, transfert des personnels, renégociation des statuts sociaux… *« À défaut d'être encore explicitées, ces opérations d'intégration vont se dérouler dans un délai raccourci »*, s'inquiète **Cyril Chabanier**, secrétaire général de la CFTC. Au risque d'engendrer un *« accident industriel »*, prévient **Pierre Mayeur**, l'ancien directeur de la Cnav dans une tribune publiée sur LinkedIn. Les organisations syndicales ont d'ores et déjà pris langue avec le Comex de l'Ucanss pour que *« ni les personnels, ni les agents de direction de la Sécu ne soient les dindons de la farce »*.

Mais la réforme sonne aussi le tocsin du paritarisme de gestion. À court terme, *« l'absorption des institutions de retraite complémentaire (IRC) va entraîner la disparition de la fédération Agirc-Arrco et de quelque 450 administrateurs syndicaux et patronaux »*, anticipe un chef de file syndical. *« Juridiquement, la suppression des IRC implique aussi la dissolution des groupes de protection sociale (GPS) et des associations sommitales qui les pilotaient depuis 2009 »*, abonde un responsable patronal. La convention collective qui régit les quelque 30 000 salariés de ces GPS y résistera-t-elle ? Sachant qu'elle est en moyenne 20 % plus généreuse que celle de l'Ucanss, rien n'est moins sûr. Et du côté des institutions de prévoyance, les pressions pour rejoindre la convention de l'assurance seront fortes. *A fortiori* à un moment où le business model de certains GPS est fragilisé : *« L'allongement de la vie professionnelle consécutif à la réforme des retraites devrait coûter aux régimes de prévoyance 600 M€ supplémentaires, soit 10 % de leurs fonds propres »*, souligne un administrateur du Ctip. Dans un secteur qui a toujours lissé ses sureffectifs sur la durée, l'accélération du calendrier peut aussi s'avérer problématique. *Last but not least*, les partenaires sociaux auront-ils encore les moyens, voire l'envie de continuer à porter cette gestion paritaire de la protection sociale complémentaire ? *« C'est une vraie question et elle n'est pas tranchée »*, confie un administrateur de l'Agirc-Arrco.

Retrouvez votre revue en avant-première sur **liaisons-sociales.fr**